

INTRODUCTION¹

III UNE MATIÈRE AU PROGRAMME DE NOMBREUX CONCOURS D'ENTRÉE

Tous les **concours d'entrée dans les écoles sociales** comportent une ou plusieurs épreuves portant sur la culture sociale.

En termes d'effectifs, on peut distinguer trois principaux concours : assistant de service social, éducateur spécialisé et éducateur de jeunes enfants.

Lors de l'admissibilité, les **épreuves écrites** d'analyse, de synthèse et de culture générale prennent des formes variables selon les écoles : résumé, synthèse, questionnaire, commentaire de texte, dissertation... Mais elles concernent principalement des sujets d'ordre social.

Pour l'admission, les **épreuves orales** se distinguent également par leur variété. Mais une bonne culture générale constitue un des critères de notation et une des conditions de la réussite.

III UN TRAVAIL DE PRÉPARATION INDISPENSABLE

Ces épreuves de culture sociale ne constituent pas, à strictement parler, un contrôle de **connaissances** et ne comportent d'ailleurs pas de programme réglementaire.

Nombreux sont donc les candidats qui se persuadent que, pour les réussir, il suffit de posséder un peu d'aisance dans l'expression et des idées générales sur tout. Certaines formules fameuses paraissent au demeurant favoriser et légitimer la paresse des candidats. Ainsi, selon un pédagogue japonais cité par Édouard Herriot dans *Notes et maximes* et copié par André Malraux, « la culture, c'est ce qui demeure dans l'homme lorsqu'il a tout oublié » ! Quant à Montaigne, il rêve dans ses *Essais* à une éducation qui ferait non pas des têtes bien pleines, dans lesquelles les connaissances sont versées comme « dans un entonnoir », mais des têtes bien faites.

Ces pensées possèdent sans doute une grande part de vérité... en dehors des concours d'entrée dans les écoles sociales ! En effet, une épreuve de culture sociale exige toujours l'exploitation de références, de faits, d'arguments variés, précis et exacts.

En aucun cas, une composition ou un exposé de culture sociale, par exemple, ne peut se réduire à une collection d'idées générales, ni *a fortiori* à une causerie du type Café du commerce. Même le commen-

1. Introduction rédigée par Philippe-Jean Quillien.

taire ou l'explication d'un texte exigent des connaissances personnelles afin d'éclairer, de conforter ou de critiquer les thèses développées par l'auteur.

Il est exact que les candidats sont conduits à mobiliser des connaissances variées et acquises en dehors de toute perspective de concours, par exemple celles qui résultent normalement d'une scolarité réussie. Mais, contrairement à une idée trop souvent reçue, ces épreuves exigent aussi un **travail de préparation** spécifique.

Ce travail préalable de révision et d'acquisition des connaissances peut paraître indéfini, puisqu'il n'existe pas de programme qu'on puisse étudier de façon exhaustive. Dans le cadre de cet ouvrage, la sélection des thèmes s'est faite selon une méthode volontairement empirique, qui a consisté à les dégager des « annales » des principaux concours.

Comprenant un éducateur spécialisé docteur en ethnologie, une inspectrice générale des Affaires sociales ainsi qu'un spécialiste de science politique et de droit public, l'**équipe d'auteurs** réunit des compétences variées et complémentaires. Ayant l'expérience de l'enseignement, de la formation et de la recherche, ils se sont constamment efforcés d'associer la rigueur du manuel et la clarté du mémento.

III DE LA CLARTÉ ET DE LA RIGUEUR AVANT TOUTE CHOSE

Les principales connaissances nécessaires au traitement des sujets de concours sont données dans 40 fiches. Un plan apparent et une langue claire servent la vocation pédagogique des fiches.

Les fiches sont regroupées autour de **8 thèmes**.

Pour accentuer l'impression d'ordre et de clarté, chaque thème comprend **cinq fiches**.

Chaque thème fait l'objet d'une **introduction** ou, si l'on préfère, d'une synthèse. Celle-ci s'achève par une rubrique « pour en savoir plus » qui propose deux références (un livre et un site Internet).

Les cinq fiches possèdent un **plan** apparent pouvant comprendre deux niveaux de subdivision. Dans un but pédagogique, elles peuvent proposer des schémas, des tableaux, etc.

La dernière page de chaque thème propose **deux rubriques** choisies parmi les suivantes : « Cinq dates à retenir », « Cinq chiffres à retenir », « Cinq textes à retenir », « Cinq définitions à retenir », « Des analyses à méditer ».

PORTRAIT SOCIAL DE LA FRANCE¹

Les Français oscillent depuis longtemps entre morosité et inquiétude, selon tous les sondages concordants ; la morosité tient au sentiment de vivre une situation de crise économique, liée en grande partie à la mondialisation et à la concurrence des pays émergents avec des conséquences négatives sur l'activité du pays et donc pour l'emploi ; l'inquiétude est alimentée par la perception d'une augmentation de l'insécurité et de la violence qui se traduit à travers des incivilités quotidiennes et des agressions diverses dirigées de plus en plus souvent vers des représentants d'institutions auparavant respectées, tels que les pompiers, les personnels des services d'urgence ou les enseignants.

Objectivement, un certain nombre d'indicateurs sociaux sont médiocres ou nettement dégradés, depuis la fin de la période dite des trente Glorieuses, même si la richesse du pays mesurée à travers le PIB a continué de croître. Cette croissance se poursuit à un rythme plus lent, qui se répercute par une quasi-stagnation pour une grande partie de salariés, et malgré tout par un certain recul de la pauvreté, mais celle-ci est devenue plus visible et de fait plus inacceptable.

Quelques chiffres permettent d'appréhender ces évolutions et leur impact sur la vie quotidienne des Français.

S'agissant de la **croissance**, elle s'est établie à un niveau irrégulier ces cinq dernières années, mais toujours relativement faible : 1 % en 2002 et 2003, 2,3 % en 2004 et 1,2 % en 2005, 2 % en 2006 et 1,9 % en 2007. Le solde du commerce extérieur atteint un déficit élevé de 39,17 milliards en 2007. De ce fait, le rythme de croissance des salaires est très modéré, en moyenne il est inférieur à 0,5 % par an – ce qui est bien loin de l'augmentation de 3,5 % observée dans les années 1970 – alors que certains postes de dépenses explosent (le logement en particulier). Quand au chômage, il a culminé à 10 % de la population active en 2005, pour redescendre à 7,9 % en 2007 (donnée contestée par une partie des spécialistes) sous l'effet d'un nouveau train de mesures sociales.

1 Fiches rédigées par Danielle Vilchien.

Il serait réducteur de lier l'augmentation des **faits de violence**, notamment urbaine, à la situation économique et aux dommages sociaux qu'elle entraîne mais néanmoins, la difficulté de nombre de jeunes à se projeter dans l'avenir, à vivre le chômage de leurs parents et parfois leur propre échec scolaire n'est pas sans lien avec les accès de violence à répétition constatés ces dernières années dans les quartiers dits sensibles.

Pourtant il est possible de prendre le contre-pied de ce pessimisme ambiant. L'analyse de la situation sociale, proposée dans les fiches suivantes, met en évidence, également des **facteurs positifs** et porteurs d'espoir pour l'avenir du pays.

Parmi ceux-ci :

- le taux de natalité et l'allongement de l'espérance de vie, qui témoignent d'une part d'une certaine confiance et d'autre part, de conditions de vie et de santé permettant le recul de la mortalité ;
- l'élévation globale du niveau de formation des Français du fait de la démocratisation de l'enseignement ;
- la diversité croissante de la population, son métissage, source de vitalité et d'enrichissement culturel ;
- la place de plus en plus importante revendiquée et prise par les femmes, dans tous les secteurs ;
- la reconnaissance des droits des personnes handicapées et leur meilleur accès à tous les biens et services de la société ;
- la solidarité entre générations qui s'exprime au quotidien et ne semble pas remise en cause par les plus jeunes.

Mais chacun des points de cette énumération, a priori positive, a ses **limites** et ses revers immédiats ou à terme, qui alimentent l'incertitude des Français sur leur devenir individuel et collectif et appellent une politique sociale active, bien que de plus en plus difficile à tenir en termes financiers, dans beaucoup de domaines.

Ainsi, le **vieillessement de la population** va entraîner de lourds problèmes de prise en charge de personnes dépendantes pour lesquelles il conviendrait de prévoir, dès à présent, une augmentation des personnels soignants et des professionnels de l'aide à domicile, ainsi que des structures d'hébergement adaptées ; l'investissement sera financièrement important, tandis que le poids des retraites pèsera encore plus qu'aujourd'hui sur une population active augmentant moins vite que la proportion des inactifs. Ces perspectives interrogent quant au financement des régimes sociaux déjà très déficitaires et servent d'arguments aux détracteurs d'un modèle social reposant sur une dette de plus en plus conséquente à léguer aux futures générations.

L'élévation du niveau de formation soulève le problème de l'augmentation des emplois qualifiés à offrir aux jeunes sortant du système scolaire or les études menées montrent que les créations d'emplois se font à un rythme insuffisant. Par ailleurs, ce résultat ne doit pas occulter que près de 160 000 jeunes continuent de sortir chaque année du système scolaire sans qualification et sont de ce fait confrontés au chômage et à la précarité.

L'amélioration de la condition féminine s'est effectuée surtout au bénéfice des mieux formées, des diplômées qui valorisent leurs compétences sur le marché du travail, et parviennent à concilier vie personnelle et vie professionnelle. Mais cette avancée certaine ne doit pas masquer la situation a contrario de plus en plus précaire, de jeunes femmes sans qualification et connaissant des conditions d'existence difficiles – notamment des mères isolées qui représentent une proportion importante de la population démunie.

S'agissant des **jeunes issus de l'immigration**, les enquêtes montrent que le modèle français d'intégration tant décrié ne fonctionne pas si mal, car la plupart d'entre eux s'estiment avant tout français et attendent d'être reconnus comme tels. Le paradoxe est que les Français dits « de souche » de leur côté professent à leur égard une exigence d'intégration sur le plan théorique mais leur en dénie la volonté. Par ailleurs, malheureusement, les pratiques discriminatoires, notamment dans le milieu du travail, continuent d'être une réalité.

Les mutations qui caractérisent la société constituent ainsi un ensemble complexe, non stabilisé.

La **législation sociale** cherche à s'adapter à ces évolutions : le traitement social du chômage, sous ses différentes facettes, s'est efforcé notamment d'aider les catégories vulnérables à s'insérer dans le marché du travail ou à y revenir, en partageant le bien « travail » par des mesures d'âge, ou de réduction du temps de travail légal et en indemnisant tous ceux dont le retrait pouvait laisser place aux plus jeunes, aux plus compétents. Cette politique est abandonnée au profit d'une incitation forte au travail de tous les âges et de toutes les catégories. Les revenus minimaux et l'indemnisation du chômage sont revus dans cette nouvelle optique.

Il s'agit à présent de confirmer l'égalité des droits et des chances de chaque citoyen en s'écartant encore un peu plus de l'assistance, en limitant au maximum les dispositifs dérogatoires pour permettre l'accès au droit commun (exemple récent de la loi du 11 février 2005 sur le handicap). L'idée fait également son chemin de protéger autrement le salarié, non plus en attachant des droits à son emploi, mais en sécurisant son parcours professionnel. Pour les uns, ces réformes annoncent une

vraie rupture avec le modèle social, pour les autres elles ne sont que de simples aménagements imposés pour sauver l'essentiel.

La **projection dans l'avenir** est floue pour beaucoup de Français qui ont conscience que la résolution de dossiers sociaux importants a été différée dans le temps mais devra intervenir à présent rapidement et sans doute au prix de décisions impopulaires. Cette perspective préoccupante n'est pas compensée par une espérance d'ascension sociale à titre personnel ou pour les enfants car celle-ci se fait de plus en plus rare, selon l'expression populaire « l'ascenseur social est en panne », pire même les déclassements à l'occasion de licenciements ou de restructurations ne sont plus rares. Le principe de la méritocratie du modèle républicain s'est estompé au fil des années de crise économique.

Le mal français est actuellement concentré sur l'insécurité sociale engendrée par le chômage et la faiblesse de l'évolution, voire la baisse, du niveau de vie. Sortir de cette crise appelle un volontarisme politique et un dialogue social renforcé alors cependant que celui-ci reste insuffisant dans notre pays, en raison des caractéristiques du syndicalisme et de la place respective de l'État et des partenaires.

Pour en savoir plus

- ✚ Dictionnaire permanent, *Lamy social*, Lamy (pour le droit social).
- ✚ <http://www.insee.fr> : sur ce site de l'Institut national de la statistique et des études économiques, voir notamment *Thèmes*.

Liste des fiches

- Fiche 1. Population, familles, femmes
- Fiche 2. Inégalités et risques sociaux
- Fiche 3. L'ascenseur social
- Fiche 4. L'emploi
- Fiche 5. Le dialogue social

FICHE 1

POPULATION, FAMILLES, FEMMES

I. DÉMOGRAPHIE

La France a fait un bond en avant considérable au plan démographique depuis la deuxième moitié du XX^e siècle en passant de 42 à 63,8 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2008.

Contrairement aux idées reçues, cette progression n'est pas due pour l'essentiel à l'immigration puisque le pourcentage d'immigrés reste stable aux alentours de 7,4 % depuis 30 ans. Elle résulte, à titre principal, de l'excédent des naissances sur les décès, lui-même lié à un taux de natalité favorable et à un allongement de l'espérance de vie.

La baisse de la mortalité est significative depuis 1945, avec moins de 550 000 (531 000 en 2006) décès par an en moyenne, chiffre inférieur de 100 000 à la période précédente, malgré l'augmentation de la population ; c'est que l'espérance de vie a augmenté de 12,4 ans pour les hommes et de 14,7 ans pour les femmes en cinquante ans, pour atteindre respectivement 77,1 ans pour les premiers et 84 ans pour les secondes, devant la moyenne européenne (75,8 et 81,9 ans)

La natalité se porte mieux dans notre pays que dans tous les autres pays européens (l'Irlande mise à part). L'indice conjoncturel de fécondité a atteint deux enfants par femme en 2007 (moyenne européenne 1,5). Le nombre annuel de naissances dépasse 750 000 depuis 1975, avec un pic notable à 808 000 en 2000 et plus encore de 830 000 en 2006.

Il est à noter que l'âge moyen des mères progresse : il est de 29,8 ans en 2006 contre 28,9 ans 10 ans plus tôt. Aujourd'hui, les femmes de 35 ans ont eu en moyenne 1,76 enfant ce qui laisse envisager une descendance finale au moins supérieure à 1,95 enfant par femme.

Ainsi, si la France connaît un vieillissement de sa population (16,2 % de plus de 65 ans) comme les autres pays européens, elle est beaucoup moins concernée par les problèmes liés à une insuffisante natalité et était de ce fait, jusqu'à ces derniers mois, plus réservée sur l'opportunité d'envisager d'accroître les flux migratoires pour faire face demain aux besoins de l'économie.

II. FAMILLES ET POLITIQUE FAMILIALE

Les mesures fiscales mises à part, la plupart des aides sont financées par la branche famille de la Sécurité sociale. Traditionnellement excédentaire, elle a servi pendant nombre d'années à résorber le déficit des autres branches malgré les protestations des partisans d'une politique familiale plus ambitieuse.

Cette politique se veut respectueuse des choix des personnes mais vise en même temps trois objectifs principaux :

- le renouvellement des générations ;
- la compensation des charges familiales ;
- la réduction des inégalités de revenus.

La lutte contre la pauvreté des familles est aujourd'hui au cœur des préoccupations politiques affichées plus encore que l'encouragement à la natalité. Sur ce dernier point, les dispositifs d'aide – avec notamment la création, en 2004, de la prestation unique d'accueil du jeune enfant (PAJE) – même s'ils sont jugés encore insuffisants, ont permis aux femmes d'articuler mieux que par le passé vie familiale et vie professionnelle. Cet effort de la collectivité s'est révélé payant, car il est constaté que le travail des femmes, contrairement à une opinion souvent admise, est un moteur pour la natalité.

La précarité s'explique notamment par l'augmentation du nombre des familles monoparentales et des familles recomposées. Or ces familles connaissent plus que les autres des difficultés de diverses natures. Les familles monoparentales, en particulier, sont pour l'essentiel constituées de femmes seules avec enfants pour lesquelles les contraintes d'une articulation vie professionnelle sont lourdes. Leurs situations sont diverses, mais néanmoins on constate que les mères seules sont plus exposées au risque de chômage et de précarisation que les mères en couple.

La politique familiale prend en considération ces situations en terme d'aides financières (allocation de parent isolé) mais de façon neutre, ce qui fait dire à ses détracteurs qu'il s'agit d'une politique d'assistance et non d'une politique en faveur de la constitution de familles.

III. LA PLACE DES FEMMES

Les évolutions évoquées ci-dessus vont de pair avec les avancées des droits des femmes depuis 50 ans, et la place nouvelle qu'elles ont gagnée dans la société. L'égalité s'est en premier lieu inscrite dans la **sphère privée**, avec l'émancipation de l'épouse par rapport à son conjoint ; il faut rappeler ainsi qu'elle n'obtient le droit d'exercer une profession et d'ouvrir un compte sans l'autorisation du mari, qu'en 1965 ! Deux ans plus tard, la loi Neuwirth autorise l'information sur la contraception et la diffusion de produits contraceptifs et c'est en 1975, avec la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesses, sous certaines conditions, que les Françaises acquièrent vraiment la libre disposition de leur corps.

Mais, c'est par le **travail**, en réalité, que la femme a pu affirmer son autonomie. Contrairement à ce qui peut encore s'observer dans d'autres pays européens, en France, la femme a de plus en plus cherché à concilier vie professionnelle et vie familiale, souhaité être mère sans renoncer pour autant au travail, et les pouvoirs publics ont mené une politique prenant en compte cette aspiration nouvelle. En 2006 le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est de 82,3 % contre 58,6 % en 1975. Il s'élève à 91,8 % pour les femmes sans enfant, avec un enfant il diminue légèrement à 84 %, et avec deux enfants il est encore de 64,6 %, il ne chute de façon significative qu'avec le troisième enfant soit 36,7 % des mères qui poursuivent encore leur activité professionnelle.

Pourtant, l'égalité professionnelle n'est pas encore acquise dans les faits, en dépit d'un arsenal juridique très complet, destiné à protéger la femme du machisme et de toutes ses conséquences dans le monde du travail. Les écarts de salaire entre hommes et femmes, à qualification égale, demeurent de l'ordre de 12 %, les déroulements de carrière sont souvent plus favorables aux uns qu'aux autres...

Au **plan politique**, la parité réclamée et affichée peine à se réaliser. Les femmes constituent plus de 54 % de l'électorat mais le nombre d'élues reste très modeste à tous les niveaux. La loi du 6 juin 2000 relative à l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives a un impact positif, puisqu'elle impose aux partis de présenter 50 % de candidats de chacun des deux sexes pour les scrutins de liste ; pour les élections sénatoriales, européennes, régionales (depuis 2003) et, depuis 2007, municipales dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'alternance homme/femme est obligatoire. Pour le scrutin uninominal des législatives, la loi pénalise financièrement les partis ne présentant pas 50 % de candidates. Renforcé en 2007,

le dispositif législatif instaure notamment une obligation de paritarisme pour les exécutifs des régions et des communes de 3 500 habitants et plus, mais ne dit rien sur les premiers magistrats de ces collectivités. Au lendemain des élections municipales de mars 2008, le bilan est encore décevant : les femmes ne sont ainsi que 36 (au lieu de 39 auparavant) à assurer les fonctions de maire dans l'une des 409 villes de plus de 20 000 habitants.

FICHE 2

INÉGALITÉS ET RISQUES SOCIAUX

On assiste, depuis trente ans, à une considérable augmentation des inégalités de richesse entre pays et au sein de la plupart d'entre eux, les écarts ont tendance également à s'accroître entre la partie de la population la plus aisée et la partie la plus pauvre.

S'agissant des pays d'Europe, en raison d'une croissance faible et d'un alourdissement de la dépense publique sans précédent, les États se sont trouvés confrontés à d'énormes difficultés financières qui les ont en outre souvent amenés à réviser le champ et les modalités de l'intervention publique dans le domaine social. La couverture sociale des risques avait eu tendance à s'améliorer et s'étendre à un plus grand nombre de bénéficiaires pendant la période précédente, dite des trente Glorieuses.

Tous les pays ont été concernés, à des degrés divers, par ce revirement à l'égard des dispositifs sociaux : le Royaume-Uni – souvent cité comme exemple d'adaptation rapide et réussie au nouveau contexte économique – a réagi par une dérégulation du marché du travail qui a entraîné une baisse effective du chômage, mais au prix d'une moindre protection des salariés ; l'Allemagne a entrepris des réformes drastiques, notamment en matière de retraites et de couverture maladie ; l'Italie s'est engagée dans la même voie. Même les pays scandinaves ont évolué dans leurs priorités politiques et se sont écartés du modèle social qu'ils privilégiaient antérieurement.

Les Français, désormais également confrontés à la mise en place de réformes difficiles, ont le sentiment que la situation du pays s'est dégradée et la perception du maintien ou de l'aggravation de certaines disparités.

I. LES DISPARITÉS DE RESSOURCES ET DE NIVEAU DE VIE

A. REVENUS DU TRAVAIL

Les écarts de salaires restent importants : le plafond de salaire des 10 % les moins payés est treize fois inférieur au salaire plancher des 10 % les plus payés. Ces inégalités s'expliquent par le taux de rémunération mais aussi par la durée du travail au cours de l'année. L'importance des temps partiels et l'alternance des périodes de travail et des périodes de chômage expliquent pour beaucoup l'amplification du phénomène dit

« des travailleurs pauvres » (20 % du total des salariés, avec un revenu inférieur à 50 % du revenu médian).

B. REVENUS DU PATRIMOINE

En 2006, 10 % de la population possédait ainsi 45 % de l'ensemble du patrimoine.

C. NIVEAU ET MODE DE VIE

Une grande partie de l'opinion a le sentiment d'une dégradation générale du pouvoir d'achat, Ce ressenti est lié en particulier à la perception de l'évolution du coût de la vie, et surtout du poids du logement dans les dépenses des ménages. Le poste des consommations contraintes (logement, assurances, eau, gaz...) représente en effet aujourd'hui entre 32 et 37 % de la consommation des ménages et devient tellement important qu'il n'est plus supportable pour les salariés les plus modestes dont certains se retrouvent sans logement malgré un travail régulier.

II. LES INÉGALITÉS FACE AUX RISQUES SOCIAUX

A. LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les accidents du travail diminuent globalement sur une longue période et sont dépendants du type d'activité exercé mais il y a aussi corrélation entre milieu social, qualification et risque professionnel, et ce plus particulièrement chez les jeunes.

B. LE CHÔMAGE

Le risque du chômage et de l'instabilité professionnelle concerne deux fois plus les ouvriers et employés non qualifiés que les autres catégories socioprofessionnelles.

C. LA SANTÉ

L'espérance de vie est différente selon le sexe mais aussi selon la catégorie socioprofessionnelle : l'écart est ainsi de six ans pour un homme de 35 ans selon qu'il est ouvrier non qualifié ou cadre ou exerce une profession libérale (étude INED 2007).

Cette corrélation entre la situation sociale et la santé des personnes se trouve vérifiée pour de nombreuses pathologies.

Ces écarts sont mis en avant dans les débats actuels sur l'âge du départ en retraite et la nécessité de prendre en compte la pénibilité du travail dans les négociations sur ce sujet.

III. ÉGALITÉ DES CHANCES

A. L'ÉCOLE

Le revenu des parents et leur position sociale influent sur la réussite scolaire des enfants dès le plus jeune âge et, malgré la démocratisation de l'enseignement observé ces trente dernières années, l'école ne contribue que faiblement à corriger les inégalités sociales.

B. LA FORMATION CONTINUE

Elle pourrait constituer une deuxième chance pour les salariés dotés, pour diverses raisons, d'une formation de faible niveau au départ ; en réalité jusqu'à présent elle contribue plutôt à renforcer l'écart entre les personnes très qualifiées et les autres. Ainsi 35 % des cadres ont accès à la formation continue mais cette proportion tombe à 15 % pour les ouvriers. Le même phénomène s'observe parmi les chômeurs : 22 % de ceux qui détiennent un diplôme du niveau licence ou plus suivent une formation contre 7 % de ceux qui ont quitté le système scolaire sans qualification.

IV. LES CLIVAGES AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

A. LES JEUNES

Plusieurs critères montrent que la situation des jeunes est plus difficile que celle de la précédente génération et que celle du reste de la population

Le déclassement des jeunes s'accroît en particulier pour ceux du niveau baccalauréat ou moins et les concerne dans la proportion d'environ un sur cinq, et d'une manière générale l'entrée dans la vie active est plus tardive et chaotique que pour la génération précédente.

Le déclassement et la précarité sont bien supérieurs pour les jeunes des milieux défavorisés et modestes que pour les autres.

B. LES FEMMES

Malgré les progrès réalisés dans l'accès à l'enseignement supérieur et au marché du travail, les femmes restent à un niveau moyen de rémunération et de reconnaissance professionnelle inférieur à celui des hommes. Par ailleurs elles constituent la majorité des chefs de familles monoparentales avec un à trois enfants, qui sont deux fois plus nombreuses que les autres à connaître la pauvreté.

C. LES PERSONNES ISSUES DE L'IMMIGRATION

Les salariés issus de l'immigration sont incontestablement davantage victimes du chômage (deux fois plus lorsque les deux parents sont immigrés) que le reste de la population et les jeunes rencontrent plus des difficultés à entrer dans le monde du travail que les autres.

D. LES HABITANTS DES QUARTIERS SENSIBLES

C'est le phénomène des quartiers dits sensibles qui semble le plus illustrer la composante spatiale des inégalités sociales. Ces quartiers cumulent en effet un taux de chômage élevé qui touche une population jeune et peu qualifiée, issue dans une forte proportion de l'immigration et, malgré les mesures prises en leur faveur dans le cadre de la politique de la ville, représentent des zones de vie difficile, stigmatisées et stigmatisantes pour leurs habitants.

Le Gouvernement a choisi de faire du pouvoir d'achat et de la situation des banlieues (plan d'un milliard d'euros pour désenclaver cinquante quartiers) deux de ses chantiers prioritaires.

L'un des facteurs de la crise sociale observée en France est souvent pointé comme inhérent à la panne de « l'ascenseur social », qui donnait l'espoir à chacun de pouvoir améliorer sa situation sociale et professionnelle de départ, à l'occasion de mobilités, de promotion ou d'un effort récompensé de formation professionnelle, ou à défaut de pouvoir en bénéficier lui-même, d'obtenir une meilleure position sociale pour sa descendance.

Les Français en imputent souvent une part de responsabilité à l'école à l'égard de laquelle s'exprime une certaine crise de confiance, sur sa capacité à doter les jeunes d'un niveau de formation et de diplômes leur permettant de s'insérer facilement dans la société, puis de gravir l'échelle sociale. L'école ne semble pas par ailleurs en capacité d'offrir aux jeunes de milieux défavorisés la chance d'obtenir des conditions de vie meilleure que celles de leurs parents.

L'entreprise, dans une période de fort taux de chômage, est, bien entendu, la deuxième institution mise en cause.

I. L'ÉCOLE ET L'ÉCHELLE SOCIALE

A. LA PROTECTION RELATIVE PAR LE DIPLÔME

La démocratisation de l'enseignement permet de mener près de 70 % d'une génération (contre 5 % en 1950 !) au baccalauréat et à 40 % de poursuivre des études supérieures, ce qui est un progrès considérable. Mais la création des emplois qualifiés n'a pas suivi au même rythme. Il s'ensuit que les jeunes diplômés n'accèdent pas aux emplois d'un niveau qu'ils s'estimeraient en droit d'obtenir et de plus, en raison du chômage persistant, qu'ils doivent souvent entrer dans la vie active, après une phase d'attente et par des emplois précaires.

Le diplôme conserve cependant **un certain effet protecteur**, non seulement dans l'accès à l'emploi, mais encore dans l'emploi stable. L'insertion des jeunes dans l'emploi est d'autant plus rapide qu'ils possèdent un diplôme élevé : 68 % des diplômés du supérieur de moins de trente ans qui travaillaient en 2004, en ayant obtenu leur diplôme 3 ans plus tôt, ont toujours disposé d'un emploi à durée indéterminée.

A contrario, ce sont les jeunes non qualifiés, ou qualifiés au niveau CAP/BEP qui commencent le plus souvent leurs parcours professionnels par un emploi aidé. Le diplôme (et pas simplement le niveau d'études) reste donc un signal fort pour les recruteurs mais il n'offre pas la garantie d'accéder immédiatement à la position souhaitée.

Ainsi parmi les jeunes quittant l'école avec le bac, 25 % accèdent aux professions intermédiaires contre 70 % pour les jeunes de même niveau dans les années 1960, un tiers des jeunes titulaires de bac + 4 deviennent aujourd'hui des employés alors qu'ils auraient pu être retenus pour un emploi de cadre précédemment.

Ce déclassement est variable en outre selon l'origine sociale, les relations familiales, et à ce niveau joue également le phénomène des discriminations évoquées ci-après (Fiche 14) dont sont victimes certains jeunes en fonction de leur sexe, de leur origine supposée, de leur domiciliation dans un quartier sensible... Il entraîne alors un sentiment d'injustice encore plus marqué.

B. LA CONTRIBUTION DE L'ÉCOLE À LA REPRODUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES

L'école n'a pas pour seule vocation d'accueillir tous les élèves. De nombreux autres objectifs lui ont été fixés par les lois qui ont jalonné son histoire, la République ayant toujours eu des exigences élevées à son égard. « Outre la transmission des connaissances », il incombe notamment à l'école de « concourir à l'égalité des chances ». Cette mission – exposée par la loi d'orientation de 1989, et rappelée par la loi d'orientation sur l'avenir de l'école de 2005 – n'est pas la moindre. Bien au contraire elle représente un défi singulièrement difficile à relever pour l'institution autant qu'un enjeu majeur pour la cohésion sociale du pays.

L'institution scolaire a développé, au fil des ans, des actions et dispositifs nombreux visant à prendre en charge les élèves de façon équitable en tenant compte de leurs capacités et des moyens mis à leur disposition par leur environnement familial ou culturel. Il s'agit d'intervenir par des aides appropriées pour que l'origine sociale des élèves ne préjuge pas, à elle seule, de leur destinée scolaire et par ailleurs, de prévenir l'échec scolaire, facteur privilégié de l'exclusion sociale.

Sur ces deux points le défi à relever reste néanmoins considérable, comme l'indiquent quelques données significatives :

- s'agissant de l'échec scolaire, celui-ci se mesure notamment à travers la persistance d'un nombre élevé de jeunes sortant du système scolaire sans qualification, même si le décompte n'est pas facile à établir de manière rigoureuse. Suivant les périmètres retenus, le nombre de ces sorties sans qualification varie de 60 000 ou à 110 000 en ajoutant les jeunes échouant à l'examen du brevet, CAP ou du BEP, voire s'élève à près de 170 000, tous dispositifs de formation confondus selon le CEREQ (Centre d'études et de recherche sur les qualifications, *Bref CEREQ*, n° 171, janvier 2001) ;
- s'agissant de la corrélation entre l'origine sociale et la réussite scolaire, le risque d'achever ses études sans diplôme ou avec le seul brevet reste en 2005 bien plus fréquent en milieu ouvrier (23 %) que parmi les enfants de cadres techniciens ou chefs d'entreprise (7 %).

II. L'ENTREPRISE ET LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE ASCENDANTE

Changer de profession ou obtenir une promotion est sans doute le moyen le plus courant pour une personne d'améliorer sa position sociale. Aujourd'hui, la progression des trentenaires tient en grande partie au fait que leur premier emploi est souvent sous-qualifié au regard de leur formation initiale. Leur ascension correspond, dans bien des cas, seulement à une remise à niveau.

Par ailleurs, l'INSEE révèle qu'entre 1998 et 2003, 20 % d'hommes et de femmes d'âge moyen (30-54 ans) ont changé de groupe socioprofessionnel. Cependant, pour un pourcentage non négligeable, ce changement ne s'est pas traduit par une avancée mais bien au contraire par une régression : le déclassement touche ainsi 25 % des cadres ayant connu une période de chômage, et apparaît comme un expédient pour conserver un emploi ou en trouver un nouveau.

Dans ce contexte, la formation tout au long de la vie est loin de remplir toutes ses promesses alors même qu'elle devrait permettre, par des actions adaptées aux différents publics et à leurs attentes, non seulement de maintenir la qualification des salariés, mais aussi de préparer des mobilités choisies et d'accompagner le retour en emploi. « Tout se passe comme si la formation continue ne jouait qu'un rôle d'adaptation ou de complément par rapport à une formation initiale ». Elle ne facilite pas, comme elle le pourrait, les évolutions positives de carrière et ne

fournit pas réellement une deuxième chance aux salariés de faible niveau de formation initiale malgré de nouveaux dispositifs tels que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la création du droit à la formation (DIF), sujets qui seront à l'ordre du jour de nouvelles négociations entre les partenaires sociaux en 2008.